



LA CONDUITE SUPERVISÉE (CS)

La conduite supervisée permet de compléter une formation initiale par une phase de conduite encadrée par un accompagnateur.

AVANTAGES

- Acquisition d'un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique
- Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pratique

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans
- Avoir réussi l'examen théorique (ETG)
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'auto-école (20h minimum)
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière

On peut donc choisir la conduite supervisée :

- Soit avant un passage de l'examen pratique (au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation)
- Soit après un échec à l'épreuve pratique : le candidat a la possibilité d'accéder directement à la conduite supervisée à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédéfinies.

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, ce mode de formation ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire



L' ACCOMPAGNATEUR

Vous pouvez choisir un ou deux accompagnateurs remplissant les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B en cours de validité depuis au moins **5 ans consécutifs**
- Ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Avoir obtenu l'accord préalable de son assureur

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur .

L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.